

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU STOCK DEMACHEFERS DU PILON

AVENANT N°1

A Renseignements relatifs au marché

Pouvoir Adjudicateur :

Communauté de Communes du Briançonnais,
Place des Cordeliers, 1 rue Aspirant JAN
05 100 BRIANCON

Représenté par M. Alain FARDELLA, Président.

Titulaire du marché (désignation et adresse) :

SAUNIER ET ASSOCIES
84, av d'Embrun
05 000 GAP

Objet : **Marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du stock de mâchefers du Pilon.**

Montant initial du marché : 45 544 € HT

Modifications successives de ce montant: Néant

Avenants précédents ayant un objet autre que la modification du montant du marché :
Néant

B Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de transférer la mission du cabinet SAUNIER et Associés à SAUNIER INFRA représenté par M. Laurent PELLEGRIN, Président et situé 84, av d'Embrun, 05 000 GAP.

C Justification du présent avenant

Le tribunal de commerce de Nanterre statuant en matière commerciale a, par jugement du juillet 2013 ordonné la cession à la société SAUNIER INFRA de certains actifs de la société SAUNIER et Associés, dont :

- l'agence de GAP,
- le personnel rattaché à ces agences,
- l'ensemble des dossiers techniques et archives,
- les références et l'ensemble des autres droits de propriétés intellectuelles nécessaire à l'exploitation de l'entreprise reprise,
- et plus généralement l'ensemble des biens corporels inscrits à l'actif immobilisé de la société SAUNIER et Associés nécessaire à l'exploitation.

Le tribunal a également ordonné la transmission au concessionnaire des contrats en cours.

L'exemplaire unique de l'acte d'engagement a été délivré et n'est pas restitué, l'éventuel nantissement se poursuivant.

Il est demandé à la communauté de Communes du Briançonnais d'agréer le transfert dudit marché.

D Avis préalable de la Commission d'appel d'offres

Cet avenant ne dépassant pas 5% du montant initial H.T. du marché, il n'est donc pas soumis, conformément à l'article 8 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, à l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres.

E Signatures

A, le,

Le représentant légal

du pouvoir adjudicateur,

Le titulaire,